

*Département du Bas-Rhin*  
**COMMUNE DE GAMBSHEIM**

**ARRETE DU MAIRE**

REGLEMENTANT LE REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE  
DES COMMERCES DE DETAIL

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM**

- VU le Code Local des Professions et notamment son article 105b – 2<sup>ème</sup> alinéa,  
VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1938 par lequel a été publié le statut réglementant le repos dominical dans l'ensemble des communes du Bas-Rhin,  
VU les préconisations du Groupement Commercial du Bas-Rhin et de l'Association des Maires du Bas-Rhin, pour une harmonisation de l'ouverture des magasins les dimanches précédant Noël,

APRES consultation des Artisans, Commerçants et Services du Pays de Brumath (A.C.S.E.)

**ARRETE**

**Article 1er.-** Les magasins de vente au détail alimentaires et non-alimentaires situés sur le territoire de la Commune de Gamsheim sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel les

**dimanche 6 décembre 2009 de 14 h 00 à 18 h 30,  
dimanche 13 décembre 2009 de 14 h 00 à 18 h 30,  
dimanche 20 décembre 2009 de 11 h 00 à 18h30.**

Les magasins de vente au détail alimentaires sont en outre autorisés à employer du personnel 1h avant l'ouverture au public, en vue de l'achalandage des rayons de produits frais et périssables.

En aucun cas, la durée du travail du personnel ne devra dépasser 4h30.

**Article 2.-** Le présent arrêté ne porte pas modification des dispositions légales et conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

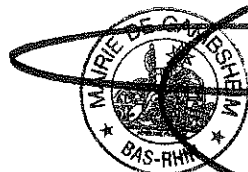
**Article 3.-** Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2009 devront être affichés sur les lieux de travail et transmis à l'Inspection du Travail.

**Article 4.-** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin.
- Monsieur le Président des Artisans, Commerçants et Services du Pays de Brumath

Fait à Gamsheim, le 25 novembre 2009

Le Maire



Hubert HOFFMANN